

Une autre vie s'invente ici

Journée nationale

sur la revitalisation des centres-bourgs
par la culture

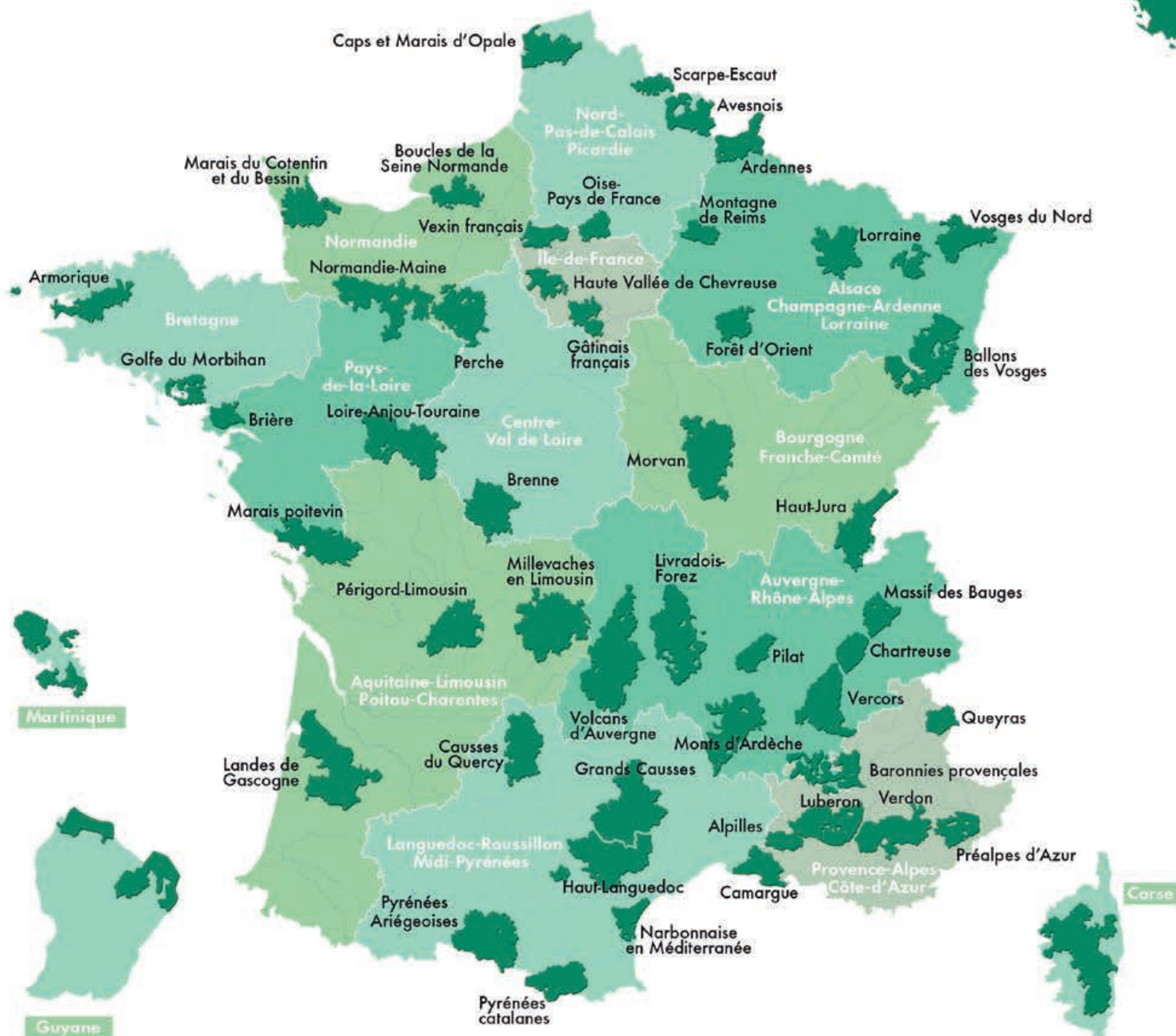


ACTES

Février 2017

Une autre vie s'invente ici

51 Parcs naturels régionaux de France



Les 51 Parcs naturels régionaux représentent plus de 4300 communes, plus de 2000 agents, 4 millions d'habitants et 8,7 millions d'hectares, 15 régions, soit 15% du territoire.



S O M M A I R E

Ouverture	P4
Le programme national de revitalisation des centres-bourgs : État d'avancement des Appels à Manifestation d'Intérêt autour des notions de centre-bourg	P6
Retour d'expérience du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. La participation des habitants et des associations aux projet	P10
Revitaliser les centres-bourgs par une dynamique culturelle locale. L'expérience «Viv(r)é les centres-bourgs en Livradois-Forez»	P16
Débats et échanges autour du thème de la revitalisation	P20
Retour d'expérience du Parc naturel régional d'Armorique, Une résidence d'architectes et d'artistes au service des territoires ruraux	P24
« Rêver mon cœur de bourg », des résidences d'artistes et expositions sur le thème de la revitalisation des bourgs	P30
Clôture	P36

Les Parcs naturels régionaux : des territoires ruraux d'innovation culturelle essentielle aux politiques d'aménagement

**Maryline Laplace,
Chef du Service de la coordination
des politiques culturelles et de l'innovation**

Cette rencontre intervient à l'occasion du 1er anniversaire de la signature de la Convention cadre associant le ministère de la Culture et de la Communication à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Il s'est agit pour la 1ère année d'un partenariat élargi, signé par le Secrétariat Général, la Direction Générale des Patrimoines partenaire de longue date de la Fédération sur les sujets d'aménagement, et la Direction Générale de la Création Artistique. Pour le ministère de la Culture et de la Communication, cette journée consiste à reconnaître et à mieux faire reconnaître le rôle d'acteurs culturels que jouent les Parcs naturels, dans les territoires ruraux. Leur capacité à expérimenter et à innover sur le plan culturel fait de ces derniers, l'un des acteurs des politiques publiques d'aménagements, dans ces territoires.

Il semble par ailleurs important de mentionner que la revitalisation des centres-bourgs passe aussi par la culture. Celle-ci peut prendre la forme de projets de territoires, via les résidences d'artistes auxquelles les habitants sont alors associés, tout en permettant aux artistes de concevoir de nouvelles formes de partage et de pratiques. Aussi, ce second temps d'échange donnera lieu à la découverte

d'une multiplicité de projets de territoires, tous animés de l'ambition revendiquée dans la devise des Parcs naturels régionaux : « Une autre vie s'invente ici ».



Il est enfin à retenir qu'un état des lieux des projets culturels développés dans les territoires des 51 Parcs naturels régionaux, qui constituent l'une des belles singularités française et sur laquelle il y a un attachement fort depuis bientôt 50 ans, pourra être dressé à l'occasion d'une prochain colloque.

La revitalisation des centres-bourgs : un sujet transversal, pluridisciplinaire et d'échange citoyen

Pierre Weick, Directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Pierre Weick remercie le ministère de la Culture et Communication pour son partenariat avec les Parcs naturels régionaux. Il rappelle également que le ministère du Logement et de l'Habitat Durable qui collabore également avec les Parcs, a contribué à la réalisation de cette journée ainsi qu'à un ensemble d'actions menées au cours des dernières années.

Deux tendances paraissent significatives de l'apport et des actions conduites par les Parcs naturels régionaux, en matière d'aménagement.

En premier lieu, ceux-ci constituent aujourd'hui des lieux attractifs d'un point de vue de la population, dans la mesure où la croissance démographique, liée à un solde migratoire positif y est supérieure au reste du secteur rural caractérisé par cette tendance. Cet afflux de population semble provenir de la qualité de vie que les Parcs sur leurs espaces co-construisent avec les acteurs locaux.

En second lieu, il est à noter que ces territoires sont actuellement caractérisés par une artificialisation des sols moindre en comparaison des autres zones rurales. Cela provient du fait que les Parcs naturels régionaux jouent un rôle essentiel en matière de planification, notamment par la réalisation de documents d'urbanisme « frugaux » et tenant compte des lieux à préserver. De plus, les Parcs n'hésitent pas à innover en proposant de nouvelles formes urbaines propices à la densification ainsi qu'au respect des terres agricoles et des espaces naturels. Les Parcs, ont en ce sens un rôle crucial concernant la revitalisation des centres-bourgs, sur laquelle ils s'impliquent depuis de nombreuses années.

Différentes actions dédiées à ce thème ont pu notamment être mises en place. Pour exemple, une étude sur les Centres-Bourgs et l'urbanisme ¹ a été réalisée en 2013. L'année suivante a été produit un travail de 7 monographies ² mettant en avant les démarches et approches de Parcs concernant la revitalisation de leurs bourgs. En 2015, un nombre important de Parcs a participé à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par le Ministère du Logement, pour lequel près de 50% des projets retenus se situaient dans leurs territoires. Une journée d'échange a également



© EPNPRE

été organisée en 2015 dans le Parc des Alpilles autour de la biodiversité, des paysages et des centres-bourgs ³. Enfin une note de positionnement relative à ce thème est en cours de finalisation, sans oublier cette rencontre.

L'ensemble des travaux et réflexions conduits, a ainsi démontré que la redynamisation des centres-bourgs ne se restreignait pas aux domaines de l'urbanisme et de l'habitat. Au-delà, il s'agit d'une approche plus globale, transversale et pluridisciplinaire, relevant à la fois du développement économique, du paysage, du lien social et de la culture.

Si les expériences présentées lors de cette rencontre ont pour objet d'illustrer le travail des Parcs, il est important de mentionner que patrimoine et culture constituent des leviers pour favoriser une meilleure appropriation citoyenne des projets, auxquels une plus grande qualité pourra être apportée. Cette entrée par le patrimoine et la culture qui est essentielle, implique fortement la Fédération dans la mesure où la question des centres-bourgs s'avère un sujet important pour l'avenir des Parcs.



© Parc naturel de la Montagne de Reims

¹-PHILIPPS S., LELEU T., 2014. Approche de l'urbanisme dans les Parcs naturels régionaux. Fédération des Parcs naturels régionaux, 53 pages.

²- CZOBOR E., MARTINEZ-MASSON V., 2015. Renouvellement urbain des centres-bourgs. Vers une innovation sociale et économique. Les approches des Parcs naturels régionaux. Fédération des Parcs naturels régionaux, 53 pages.

³- CZOBOR E., RONZANI C., SOULARD G., 2015. Biodiversité et Paysages à la croisée des centres-bourgs. Fédération des Parcs naturels régionaux, 64 pages.

Le programme national de revitalisation des centres-bourgs : État d'avancement des Appels à Manifestation d'Intérêt autour des notions de centre-bourg

**Sandrine DRETZ, chargée de mission « Nouveaux Conseils aux Territoires »,
Ministère du Logement et de l'Habitat durable.**

Le Gouvernement a souhaité engager un programme expérimental pour la revitalisation des centres-bourgs, dont la démarche est aujourd'hui conduite par le ministre de l'aménagement du territoire, des collectivités territoriales et de la ruralité, la ministre du Logement et de l'habitat durable, la ministre de la Décentralisation, de la Réforme de l'État et de la Fonction publique et la direction générale des outre-mers

Le pilotage interministériel du programme est assuré par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) et la mise en œuvre opérationnelle est menée par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), via les services déconcentrés de l'État, en particulier les directions départementales des territoires- et de la mer (DDT-M). Le ministère de la Culture et de la Communication, le ministère de l'Économie et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) contribuent également au déploiement de ce dispositif.

Un programme de revitalisation des centres-bourgs : Pour quoi faire ?

Le renouvellement, la revitalisation des centres-bourgs s'avère complexe, tant du point de vue administratif, technique que financier. Cette complexité n'encourage aujourd'hui ni les collectivités, ni les bailleurs sociaux, ni les particuliers à s'engager dans cette voie. Le maillage équilibré du territoire, avec la présence de centres-bourgs vivants et animés, constitue toutefois un enjeu majeur de l'égalité des territoires ainsi qu'un levier de la transition écologique et énergétique.



Le programme national en faveur de la revitalisation des centres-bourgs vise à :

- dynamiser l'économie des bassins de vie ruraux et périurbains, en développant des activités productives et résidentielles ;
- améliorer le cadre de vie des populations, en offrant notamment des logements de qualité et un meilleur accès aux services de proximité ;
- accompagner la transition écologique et énergétique des territoires et limiter l'artificialisation des sols liée à l'étalement urbain.

Un calendrier réparti dans le temps

Ce programme expérimental a été initié début 2014, lorsque le CGET a sollicité les Secrétariats Généraux pour

les Affaires Régionales (SGARs) pour sélectionner dans chaque département, trois communes présentant des signes de dévitalisation et en manque de moyens ou d'ingénierie pour revitaliser leurs centre-bourg.

302 communes ont été présélectionnées, parmi lesquelles 267 ont souhaité candidater.

54 collectivités lauréates ont été retenues à l'issue du travail de sélection qui a eu lieu en novembre 2014.

Ce programme s'étale sur plusieurs années (2015, année de recrutement des chefs de projet financés par le CGET sur le FNADT puis programme d'une durée de 6 ans à compter de la signature de revitalisation avec l'ANAH - essentiellement en 2016 et 2017). Le séminaire de lancement du programme a eu lieu à l'Institut du Monde Arabe (Paris), le 3 novembre 2015. Ce même jour a été ouvert au public le site internet dédié à ce programme :

<http://www.centres-bourgs.logement.gouv.fr/>

Pour quels territoires ?

Deux typologies de territoires ont été identifiées par les Préfets :

- Les bourgs des bassins de vie ruraux (communes de moins de 10 000 habitants) ayant un rôle de structuration du territoire et d'organisation de centralités de proximité, en perte de vitalité, et recouvrant notamment mais pas exclusivement des enjeux de requalification de l'habitat ;
- les bourgs dans les troisièmes couronnes des agglomérations (périurbain), qui font face à une arrivée massive, rapide de populations, et donc à des demandes fortes en logements et services et à des besoins d'adaptation de l'habitat existant (vieillesse de la population, etc.).

La répartition des lauréats se fait comme suit : 2/3 de bourgs ruraux et 1/3 de communes de 3ème couronne.

État d'avancement

Ce dispositif, pour lequel une enveloppe de 230 millions d'euros a été allouée, a fait l'objet de 2 conventions précitées, obligatoires et complémentaires l'une par rapport à l'autre :

- Une convention constituant le cadre contractuel pour les actions d'ingénierie financées par le Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), à hauteur de 15 millions d'euros
- Une convention fixant le cadre contractuel pour l'ensemble des financements liés aux actions de revitalisation et à la rénovation de l'habitat privé, valant convention de revitalisation, financée sur 6 ans par l'ANAH, à hauteur de 200 millions d'euros. Les 15 millions d'euros

au titre des aides à la pierre ne font pas l'objet de conventions spécifiques mais leur utilisation est détaillée dans le projet global de développement du territoire et de revitalisation du centre-bourg dans la convention de revitalisation.

Surtout, il s'agit de ne pas restreindre la démarche de revitalisation d'un centre-bourg au seul volet habitat, mais de l'étendre à toutes les dimensions d'un projet d'aménagement durable (emploi, commerces, services, équipements publics, culture, loisirs, cadre de vie, transition énergétique, cadre de vie, nature en ville, espaces publics, architecture, patrimoine, petite enfance, etc.).

A ce jour, l'ensemble des conventions FNADT a été signé et les chefs de projet recrutés. Certains n'ont pas été renouvelés suite à leur première année et sur certains territoires le remplacement de plusieurs agents est en cours.

A la date du colloque, treize conventions de revitalisation ont été signées avec l'ANAH. Et pour cibler plus spécifiquement sur la question culture au coeur du colloque, il a été demandé à tous les lauréats d'associer le plus en amont possible, et notamment pour la rédaction des conventions les Architectes des Bâtiments de France (ABF) et des Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) afin que certains volets nécessaires à la revitalisation d'un centre-bourg puissent être abordés très tôt dans le projet en vue de faire émerger des projets culturels,



© Tous droits réservés



© Tous droits réservés



voire constituent un outil de la définition du projet lui-même. Dix-neuf projets de convention sont en cours de finalisation et les autres seront signées courant 2017.

Quid du volet, culturel ?

La revitalisation des centres-bourgs passe également par des actions dans des domaines tels que l'action sociale, le patrimoine, la culture, le monde associatif, etc. Bien que celles-ci puissent paraître immatérielles, invisibles, non mesurables, elles contribuent néanmoins à une meilleure appropriation du projet de revitalisation et d'animation des centres-bourgs.

Si la culture ne constitue pas un objectif en soi, elle transcende toutes les dimensions d'un projet de part son caractère transverse. Ainsi, certains lauréats dans le cadre de leur convention, l'ont notamment utilisée comme vecteur de la participation.

La commune de Craponne-sur-Arzon (Haute-Loire), non lauréate du programme national mais engagée dans un projet de revitalisation de son centre-bourg a retenu un bureau d'études pour encadrer trois classes d'école primaire afin de produire un travail de projection sur « le bourg de demain » à partir d'images, de photos, de récits sur le

« bourg d'hier ». Certains parents, qui à l'origine n'étaient pas investis dans la participation et la co-construction du projet de revitalisation, s'y sont progressivement impliqués.

D'autres collectivités ont également intégré le volet culturel, dès la phase d'élaboration de leur projet. Pour exemple, la commune de Periers (Manche) n'a pas encore signée sa convention avec l'ANAH dans la mesure il a été décidé de construire le projet conjointement avec la population. Une structure spécialisée en design des politiques publiques a conduit une action autour de portraits d'habitants à partir de photos, d'interviews, d'une exposition photographique sur des totems disséminés sur l'ensemble du bourg, etc. Des permanences sont organisées chaque jeudi dans une ancienne laverie par le bureau d'études en charge du suivi du projet, un stand a été mis en place, sur le marché hebdomadaire. Chaque semaine une vingtaine de personnes, environ, vient rencontrer l'équipe.

A la Réunion, une approche sur le volet culturel a aussi été engagée avant la fin même de la construction de l'EcoQuartier de la Possession, en impliquant les scolaires sur différentes actions. En 2016, l'ensemble des quartiers attenants au futur EcoQuartier a assisté à la pose de la première pierre. De même, des enseignants de tous nouveaux (lycée professionnel, école primaire, etc.) sont venus visiter le site dans le cadre d'un stage organisé par

le CAUE dans le cadre d'un partenariat rectorat – DRAC. Ce stage a pour thématique Architecture, Art et Culture. Il est également prévu d'organiser tous les ans une animation jusqu'à l'émergence de l'EcoQuartier. Bien qu'il s'agisse d'un élément complexe à mesurer, cette approche constitue un moyen de mesurer les attentes et la vision du bien-être et du vivre ensemble des futurs habitants.

Enfin, tel que ce dispositif a été utilisé en Lozère, le déploiement culturel dans le cadre d'une opération de revitalisation de centre-bourg peut aussi prévoir l'activation de l'association nationale des cinémas itinérants ou la création de tiers-lieux, souvent associés au monde du travail. Celui-ci peut notamment conduire à la mutualisation d'espaces culturels comme une médiathèque pour varier les usages et multiplier le temps de présence sur site plutôt que de multiplier les lieux et les déplacements. C'est aussi l'un des autres moyens pour inciter les gens à se rendre sur les lieux culturels.

Quels acteurs pour accompagner la démarche ?

Les acteurs désignés dans le cadre du programme national pour accompagner les collectivités dans leur projet de revitalisation du centre-bourg comprennent le plus d'acteurs possibles notamment les préfets de département, les services déconcentrés de l'État comme les directions départementales des Territoires – et de la Mer (DDT-M), les directions régionales de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), les services territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine (STAP), les directions régionales des Affaires Culturelles, les directions régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), les conseils départementaux, les conseils régionaux, les chambres consulaires, les CAUE, les parcs naturels régionaux, etc. qui peuvent être aussi moteurs. Peuvent être également mobilisés les milieux associatifs des communes, l'Association Nationale des villes des Pays d'art et d'histoire,



l'Association Nationale des Cinémas Itinérants, les écoles d'architecture et de théâtre, les universités, etc., à ne oublier dans les comités de pilotage.

Parmi les outils mis à disposition des collectivités, sont présents :

- le site internet dédié au programme et qui regroupe de nombreux guides, notamment ceux de l'ANAH et retours d'expériences et la possibilité qu'il offre de questionner le COPIL national via l'onglet « contact » ;
- la directive nationale d'orientation relative à l'ingénierie de l'État dans les territoires du 10 mars 2016. Cet accompagnement qui entre davantage dans un cadre plus large vient ensuite se traduire dans les feuilles de routes ministérielles ;
- les contrats de ruralité qui prendront effet en 2017, etc.



Du point de vue de la salle Une démarche culturelle un préalable à la prise de conscience citoyenne.

Frédéric Monin-Guénot, Parc naturel régional des Ballons des Vosges -

La commune de Giromagny, lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) centres-bourgs et dont la convention de revitalisation ne fait état d'aucune action culturelle, est caractérisée par un espace public très dégradé provenant de l'incivilité d'une part des habitants et des touristes. Suite à ce constat, il a été choisi de faire intervenir une troupe en résidence, sous la forme d'un Tribunal des flagrants délires. L'animation, dont le démarrage est prévu au cours de l'année 2017, consistera à faire le procès des différents usagers, en y associant les habitants, lors des marchés.

En appui et dans le cadre d'échanges entre le Parc et l'École du Paysage d'Angers, un inventaire et des propositions au niveau de l'espace public seront réalisés par les étudiants afin d'orienter l'action de la troupe théâtrale.



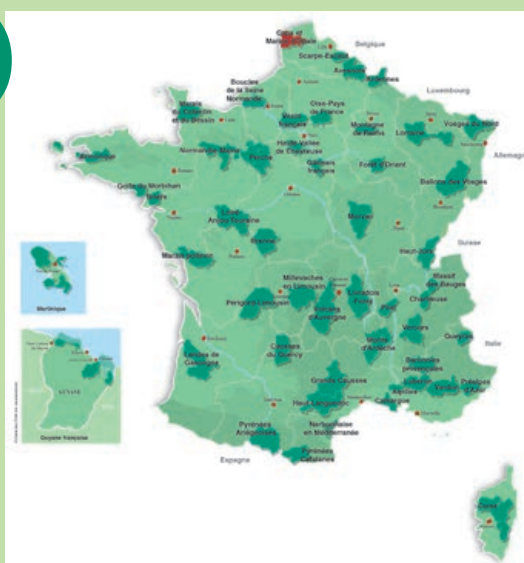
Contact :

Sandrine Dretz

centres-bourgs@developpement-durable.gouv.fr

sandrine.dretz@developpement-durable.gouv.fr

Retour d'expérience du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. La participation des habitants et des associations aux projets



PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE

LE PARC EN CHIFFRES

- Date de création : **1986**. Charte : **2013-2025**
- Nombre de communes : **154**
- Nombre d'habitants : **200 000**
- Superficie : **136 500** hectares

Une démarche expérimentale d'accompagnement par 3 Parcs regroupés au sein de l'ENRx

Situé le plus au nord de la France, entre Saint Omer et Boulogne-sur-Mer, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale se questionne, depuis de très nombreuses années dans les projets qu'il accompagne, sur la place à accorder aux habitants et sur une qualité à préserver lors de réhabilitations d'espaces publics.

Sous l'égide d'Espaces naturels régionaux (ENRx), en association avec les Parcs de Scarpe-Escaut et de l'Avesnois, il a porté son attention sur les leviers à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux de l'habitat et à la place citoyenne à inclure dans cette problématique.



© Parc des Caps et Marais d'Opale

Dans ce cadre et conjointement avec les 2 autres Parcs, les Caps et Marais d'Opale ont apporté leur contribution à différents appels à projet, initiés par Espaces naturels régionaux. Il s'agissait que ces démarches, dans lesquelles ont été soulignées la question du patrimoine bâti et celle de la concertation citoyenne, puissent constituer des exemples reproductibles sur l'ensemble du territoire.



© ENRix



© Parc des Caps et Marais d'Opale



VUQ

Conduite entre 2008 et 2010, « Vers un urbanisme de qualité » est une action d'accompagnement des démarches d'urbanisme durable. Les six communes porteuses de projets de construction de logements, sélectionnées, ont permis de constituer un panel de situations rencontrées par les communes rurales et périurbaines de la Région, face à un projet d'aménagement.

RENOUER

L'opération « Renouveau urbain et écologique en milieu rural » avait pour ambition d'expérimenter la mise en œuvre d'une démarche de renouvellement urbain alternative et de réhabilitation de patrimoine bâti dans des territoires ruraux et périurbains volontaires. L'expérimentation a eu lieu dans les cinq communes retenues dans le cadre d'un appel à candidature mené auprès de l'ensemble des collectivités des trois Parcs de la Région, entre juin 2011 et juin 2013.

Parallèlement, le Parc des Caps et Marais d'Opale a encadré différentes résidences d'artistes et accompagne depuis 2013 les habitants et élus porteurs de projets d'habitat groupé participatif. Il s'agit d'aider les groupes d'habitants intéressés à la stabilisation de la démarche, à la réflexion sur le programme et la forme urbaine du projet.

La revitalisation du patrimoine bâti local et la participation citoyenne comme fil conducteur

5 EXPÉRIMENTATIONS MENÉES COLLÉGIALEMENT AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Commune de Guînes. L'apport de la programmation et de la participation des associations à la réhabilitation du moulin Boutoile

La démarche mise en place sur la commune de

Guînes a été menée dans le cadre de l'opération RENOUER, en partenariat avec la Communauté de communes des Trois Pays.

Ce bourg structurant de 5 000 habitants est caractérisé par une augmentation rapide de sa population. Il dispose d'un ensemble d'équipements bien placés mais dont l'absence de qualité sur le plan thermique, le caractère exigü et le manque d'intimité ne permettent pas la mise en place de nouveaux usages et la réalisation de travaux de mise aux normes.

Situé sur l'un de ses axes stratégiques à proximité du bourg-centre, le moulin Boutoile, bâtiment resté à l'état de vacance depuis les années 1980 a constitué une opportunité à la création d'un pôle multiservices. C'est dans les 4 300 m² disponibles du site acquis par l'EPCI, via l'Établissement Public Foncier que seront implantés les bureaux de la communauté de communes, de plusieurs services communaux et de différentes associations de la ville.

Ce projet réalisé par une 1 équipe pluridisciplinaire composée d'1 urbaniste, 1 architecte, 1 paysagiste et 1 programiste, a été construit à partir d'échanges menés auprès de l'ensemble des acteurs locaux et des besoins de chacun (mutualisation des salles et des parkings, recherche de confidentialité). La répartition des espaces a été faite selon les différentes activités présentes. Par exemple l'office du



Une mobilisation citoyenne incontournable à la revitalisation des centres-bourgs



© Parc des Caps et Marais d'Opale



© Parc des Caps et Marais d'Opale



© Parc des Caps et Marais d'Opale



© Parc des Caps et Marais d'Opale

tourisme et le siège intercommunal afin d'être plus accessibles seront installés en façade, côté rue. Le programme a également favorisé la préservation de l'espace piéton au cœur du moulin et la mise à distance du parking, afin que l'usage de la voiture et celui du piéton puissent être dissociés. Toutefois, plusieurs contraintes sont apparues : pour des questions de performance thermique et de luminosité intérieure des bureaux, les façades en briques n'ont pu être toutes conservées. Néanmoins, l'esprit initial des lieux demeure.

Par ailleurs, tous les espaces libérés en cœur de bourg à l'issue de cette opération pourront être mis à la disposition de nouveaux usages (commerces ou habitat) dans le cadre de la démarche de revitalisation. Le bureau d'études a notamment proposé qu'un béguinage éclaté puisse être réparti sur l'ensemble du bourg. Cette opération d'habitat prioritairement destinée aux personnes âgées pourrait apporter une certaine vitalité. Il constituerait également une opportunité d'entreprendre des actions de rénovation en vue de rendre le bâti plus performant d'un point de vue thermique et énergétique.

Concernant ses modalités budgétaires, le projet d'un montant de 4,6 millions euros a bénéficié de 65 % de subventions provenant de l'Europe, de l'État, de la Région, le

département. 1 million d'euros a également été porté à la charge de l'EPCI. Les études préliminaires réalisées sur Guînes dans le cadre RENOUEUR d'un montant de 50 000 euros et auxquelles une subvention : état / Parc / collectivités a été apporté représentent quant à elles, 1 % du coût total de l'opération. Le coût relatif à la mobilisation du groupement d'expert dont l'apport au projet a été considérable s'avère au final marginal par rapport au coût total de l'opération.

Commune d'Escoeuilles. La revitalisation implicative avec la mise à disposition d'une salle à des bénévoles en extension d'une ancienne ferme réhabilitée en médiathèque

Constituée de 472 habitants, cette commune, s'inscrit dans une démarche dynamique, différentes opérations de logement locatif social y étant régulièrement conduites. La création de 5 à 10 habitations supplémentaires devrait porter leur nombre à 18 %, sur la commune, pour l'année 2017. En plus de l'épicerie existante, une salle contemporaine servant de cantine pour l'école y a déjà été réalisée.

Deux architectes ont par ailleurs travaillé à la réhabilitation d'une ancienne ferme en torchis, aujourd'hui transformée



en médiathèque et salle polyvalente. Ce bassin de lecture de 3 500 habitants réparti sur 7 communes et qui comprend 500 abonnés est rendu accessible aux bénévoles. Afin d'en assurer le fonctionnement, il a été prévu que le temps de travail de l'employé (15 heures) puisse être complété par leur contribution. En complément des permanences en soirée et le week-end d'autres activités peuvent aussi être proposées.

Cetiers-lieu intercommunal a également été aménagé afin que les personnes âgées puissent venir y jouer l'après-midi ainsi que les adolescents abonnés à la médiathèque. Un projecteur pour cinéma et jeux vidéo, a été mis à la disposition de ces derniers.

A proximité, une salle réhabilitée en gîtes permet l'accueil d'événements et l'approvisionnement des visiteurs en produits du terroir.

Une bonne complémentarité entre la médiathèque et la boulangerie située en face, draine également un nombre important de clients en direction de l'épicerie. Les logements sociaux ont également un impact important sur la dynamique résidentielle et à ce jour aucune perte de population n'a été constatée.

Commune de Colembert. La revitalisation par l'habitat participatif d'une longère.



Habitat Participatif – Une définition inscrite dans la Loi ALUR

« Art. L. 200-1. – L'Habitat Participatif est une démarche citoyenne qui permet à des personnes physiques de s'associer, le cas échéant avec des personnes morales, afin de participer à la définition et à la conception de leurs logements et des espaces destinés à un usage commun, de construire ou d'acquérir un ou plusieurs immeubles destinés à leur habitation et, le cas échéant, d'assurer la gestion ultérieure des immeubles construits ou acquis.

« En partenariat avec les différents acteurs agissant en faveur de l'amélioration et de la réhabilitation du parc de logements existant public ou privé et dans le respect des politiques menées aux niveaux national et local, l'Habitat Participatif favorise la construction et la mise à disposition de logements, ainsi que la mise en valeur d'espaces collectifs dans une logique de partage et de solidarité entre habitants. »

Depuis 2013, le Parc accompagne les habitants et élus porteurs de projets d'habitat groupé participatif. Un couple en retraite et très impliqué localement lui a fait parvenir sa candidature dans ce cadre. Il est actuellement propriétaire d'un terrain constructible de 4 000 m² avec longère, à proximité d'un château classé, ce qui contraint fortement la commune dans son urbanisation à cet endroit.

Une mini étude de capacité architecturale conçue par le Parc et présentée aux propriétaires a démontré la possibilité d'établir jusqu'à 7 logements dans la programmation du projet d'habitat participatif. La municipalité s'est montrée très intéressée, dans la mesure où contrairement à une copropriété « classique », la co-conception collégiale des espaces facilite les rapports de bon voisinage. La longère pourrait devenir une salle commune, ouverte sur le village.

Commune de Bazingen. Une ferme équestre en activité servant d'accueil à une démarche participative d'habitat.

Cet autre projet d'habitat participatif a été lancé dans une ferme équestre du territoire du Parc. Trois ménages d'auto-entrepreneurs souhaitant monter une coopérative d'habitat dans de l'ancien ont pour projet d'acquérir cette ferme et son terrain agricole de 12 ha, en vente depuis 3 ans.

En plus de favoriser une mixité d'usages, la gestionnaire du centre qui jusqu'alors ne pouvait pas racheter le centre a pu l'envisager avec ce groupe. L'activité équestre pourra ainsi être conservée avec possibilité de réorganiser les locaux de manière différente.

Par ailleurs, le PLUi n'apportant qu'une marge de manœuvre très limitée au niveau des extensions contemporaines, le groupe projette d'implanter des yourtes durant la phase d'auto-réhabilitation ou pour des événements ponctuels, ces équipements pouvant permettre le développement des usages.

Commune de Ruminghem. Une nouvelle centralité donnée à la commune en structurant la place du village en tant qu'espace de vie.

La requalification de la place du village se trouve au cœur de du projet des élus, pour cette commune de 1 500 habitants. Face au constat d'absence d'espace public structurant et à celui d'un nombre important de bâtiments vacants en périphérie de la place, une réflexion a été engagée par une équipe pluridisciplinaire composée d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes. Elle a porté sur les espaces publics et les équipements afin de redonner une centralité à la commune, rendre son centre-bourg davantage lisible et révéler son patrimoine naturel très affirmé, via la présence de la rivière.

Le projet de revitalisation de cette place, sous-utilisée, alors que d'autres espaces paraissent saturés, propose d'y amener de la vie, tout en limitant l'emprise de la voiture. La commune a procédé à l'acquisition d'un bâtiment longeant la place pour y déplacer la mairie, dont l'ancien local a été aménagé en garderie. Un nouvel établissement scolaire a également été construit.

Si à l'origine le projet semblait avoir été mal accepté par les habitants et alors que le travail de concertation s'était avéré complexe, la démarche a toutefois permis aux élus de prendre conscience de l'attachement de la population à cette place. Un débat a eu lieu lors de l'acquisition du café et l'association créée suite à la réunion publique a souhaité organiser un festival, démarrant par un chantier participatif, en vue de lancer le bar. 3 ans ont ensuite été accordés par les élus pour trouver les budgets requis et pérenniser ce lieu.

Si un temps important a été nécessaire à la mise en œuvre de ce projet, les habitants s'impliquent aujourd'hui fortement autour des permanences bénévoles qui ont lieu dans le café. Le festival est appelé à être renouvelé chaque année.



La rue aux enfants : une autre approche participative

Cette initiative citoyenne s'adresse aux riverains. C'est une rue fermée temporairement (pour la journée ou quelques heures) aux circulations motorisées, pour permettre aux enfants d'un quartier de jouer en dehors de toute sécurité et toute tranquillité, et notamment d'apprendre les modes actifs. Il peut s'agir d'une action ponctuelle ou régulièrement reconduite.

<http://www.ruedelavenir.com/prochainement-la-rue-aux-enfants/>

Quels leviers pour infléchir la vacance massive en périphérie du Parc ?

Parallèlement au phénomène de dévitalisation qui le touche, le Parc rencontre aujourd'hui un problème de vacance considérable dans les villes qui encadrent son territoire. Si les actions menées peuvent constituer des exemples reproductibles, des mesures incitatives peuvent

être également développées. L'agglomération de Saint-Omer (CAPSO) propose notamment d'offrir 4 000 euros pour chaque jeune primo-accédant souhaitant acquérir un bien de plus de 30 ans. Cette action constitue un levier pour conduire à la revitalisation mais également pour impliquer les acteurs privés sur des bâtiments moins attractifs car thermiquement défavorables.

Quelles plus-values de la démarche ?

La pluridisciplinarité constitue un bel apport pour guider les communes dans la démarche de revitalisation et les inciter à la réflexion. Pour le Parc, « le processus compte autant que le résultat » et bien qu'un temps important soit parfois nécessaire, les actions lancées constituent des graines germées dont les collectivités, les élus et les citoyens finissent par s'emparer.

Par ailleurs, le travail sur une ancienne friche conduit à Ferques a montré la nécessité de rencontrer l'ensemble des acteurs-clés (élus, habitants, agriculteurs) le plus en amont possible des projets. Si cela peut fortement contribuer à atténuer les tensions existantes cela offre également la possibilité de trouver des idées concernant les sujets à développer lors des ateliers.

Au regard de l'ensemble des actions conduites par le Parc, en plus de bien communiquer il sera également nécessaire d'adapter le format au public, notamment pour les citoyens peu à même de s'exprimer publiquement. Multiplier les formats, c'est offrir toujours plus de possibilités aux habitants de s'impliquer.

Enfin le dernier enseignement énoncé par le Parc se rapporte au manque de moyens financiers. La mise en place de « petites » actions ou la réalisation d'aménagements « légers » sont aussi une manière de changer le regard que les habitants peuvent porter sur un lieu avant même que toutes les conditions budgétaires puissent être réunies, dans un temps parfois considérable.



Contact :

Mélanie Huguet-Friedel

mhuguet@parc-opale.fr

Tél : 03 21 87 90 90



Une tentation des collectivités, au vu du niveau de financement de l'ANAH, à pondérer et la nécessité d'introduire la question culturelle dès l'amont du projet

Nicolas Sanaa, Fédération des Parcs naturels régionaux de France -

Étant donné le lien fait par les collectivités entre l'Appel à Manifestation d'Intérêt, et l'ANAH, il y a toujours la tentation d'aborder la question de la revitalisation par l'habitat. Toutefois cela consiste aussi à prendre en compte l'unité paysagère et la périphérie. La culture ne peut pas, dans des politiques aussi importantes, venir légitimer l'aménagement du territoire. La culture doit être un préalable pour montrer l'intérêt de réaliser des aménagements durables et tenant compte des besoins de la population.



Du point de vue de la salle

Implication de Saint-Pierre de Frugie ou la difficulté d'une commune rurale avant-gardiste non retenue dans le dispositif de l'AMI centres-bourgs

Gilbert Chabaud, Maire de Saint-Pierre de Frugie -

La commune de Saint-Pierre de Frugie a revitalisé son centre-bourg. Elle a procédé à l'acquisition de foncier et a aujourd'hui pour projet le rachat d'une exploitation agricole bio de 100 hectares, pour créer un ensemble d'activités nouvelles venant s'ajouter à celles existantes : création d'une quinzaine d'emplois pour le maraîchage, construction d'un bâtiment de transformation sur lequel de l'élevage serait réalisé pour les AMAP et les invendus en conserverie. Travailler sur le centre-bourg c'est aussi anticiper la réalisation de projets futurs à mettre en place pour que le centre-bourg puisse continuer à être dynamisé. Toutefois, bien qu'un ensemble d'actions aient été réalisées autour de projets de réhabilitation et d'habitat, de l'éducation et du culturel, certaines petites communes comme celle de Saint-Pierre de Frugie n'ont pas été retenues dans les dispositifs des Appels à projet de ruralité. Malgré une volonté politique locale forte, toutes ne peuvent être en mesure d'assurer la restauration de plusieurs équipements au même moment. Quels leviers mobiliser alors pour aller plus vite ?



Quel retour de l'État ?

Sandrine Dretz, Ministère du logement et de l'habitat durable -


Dans le cadre du programme national de revitalisation des centres-bourgs, toutes les collectivités lauréates répondaient à la majeure partie des critères de sélection affichés. Pour autant, conserver tous les candidats aurait conduit à distribuer des enveloppes trop faibles pour aboutir à des projets de revitalisation réalistes, réalisables et même en cours de réalisation.

A ce jour, aucun autre Appel à Manifestation d'Intérêt « revitalisation des centres-bourgs » ne semble devoir être engagé. Cependant, en 2016, un fond de soutien à l'investissement public local, dont une part importante de l'enveloppe est dédiée aux communes ayant un projet de revitalisation multithématique et réfléchi à plusieurs échelles, a été créé. Les collectivités éligibles peuvent demander à y émarger sur présentation d'un dossier motivé et argumenté. Ces fonds, gérés par les SGAR, permettent de financer exclusivement des dépenses d'investissements. Le dossier est à déposer en préfecture de région, qu'il convient de contacter au préalable afin de connaître les critères en place. Ce fonds a été reconduit pour 2017.

2017 est également l'année de la mise en œuvre des contrats de ruralité d'une durée de 6 ans et ayant la particularité de permettre le financement d'ingénierie à hauteur de 10 % de l'enveloppe allouée. L'ensemble des informations sur ces contrats de ruralité figure sur le site internet du CGET.

Revitaliser les centres-bourgs par une dynamique culturelle locale.

L'expérience «Viv(r)e les centres-bourgs en Livradois-Forez»

PARC NATUREL RÉGIONAL DU LIVRADOIS-FOREZ

LE PARC EN CHIFFRES

- Date de création : **1986**. Charte : **2011-2023**
- Nombre de communes : **158 et 4 associées**
- Nombre d'habitants : **103 000**
- Superficie : **284 800** hectares

Un territoire vaste au maillage dense



Territoire de 109 000 habitants, constitué de 162 communes réparties sur 3 départements entre Saint-Étienne et Clermont-Ferrand, le Parc naturel régional du Livradois-Forez possède un maillage territorial dense et caractérisé par un ensemble de hameaux éparses, et un réseau relativement dense de centres-bourgs aujourd'hui sujets à la vacance.

Ce phénomène d'abandon progressif des centres-bourgs, en raison d'un habitat inadapté au mode de vie contemporain, questionne aujourd'hui la préservation d'un important héritage culturel, de l'adaptation du bâti ancien aux besoins des populations actuelles et de l'instauration de pratiques de consommation plus raisonnées.

Face au constat d'une perte progressive d'attractivité des centres-bourgs et afin de mettre en œuvre l'un des objectifs prioritaires de sa charte « Inventer un urbanisme frugal en espace et en énergie », le Parc a conduit une réflexion en vue de proposer une stratégie de reconquête, destinée à accompagner l'évolution de ses bourgs dans le temps.

Un dispositif ambitieux pour conscience du rôle à jouer des centres-bourgs

Le programme « Habiter autrement les centres-bourgs », conduit en 2012-2013, en partenariat avec le Conseil Général du Puy de Dôme et le CGET massif central, a été mené sur 6 communes du Parc. La question de l'attractivité des centres-bourgs et de leur devenir a ainsi pu être intégrée aux réflexions et aux stratégies de planification et de programmation des communes et des EPCI.

Cette démarche consistant en l'accompagnement des collectivités dans le renouvellement urbain de leur bourg, avait pour objectif d'identifier les freins à la mise en œuvre des projets, de proposer une méthodologie de reconquête et de mettre en lumière un ensemble de solutions propices à la redynamisation de ces espaces.

http://www.parc-livradois-forez.org/IMG/pdf/mp_pdf_pour_web_diffusion_et_impression_en_interne_tbd.pdf

Une démarche portée par une équipe pluridisciplinaire favorisant le débat et une place redonnée à la parole habitante

Dans le cadre de cette démarche de projet, différents travaux ont été menés en résidence pour une durée de 3 semaines à 6 mois, par des équipes pluridisciplinaires sur les communes de Châteldon, Courpière et Cunlhat et La Monnerie le Montel.

Les différentes actions participatives conduites dans ce cadre (échanges entre experts et habitants, recueil de parole citoyenne, construction de mobilier éphémère, ou encore réalisation d'un film) ont donné l'opportunité aux acteurs privés de jouer un rôle clé dans l'amélioration de leur environnement. Elles ont également amené les élus,



habitants et professionnels à croiser leurs attentes dans le but de produire un projet commun au service de l'intérêt général. La résidence est privilégiée en ce sens qu'elle offre un réel cheminement conjoint aux bureaux d'études, aux élus et aux habitants, acteurs du territoire.

La glace à la Fourme

Ce film reposant sur la question centrale de l'accueil des nouveaux habitants a été réalisé lors de l'étude-action conduite par le Collectif Etc, sur la commune de Cunlhat.

Il a constitué un « prétexte » pour mobiliser les habitants autour de l'écriture du scénario et comme acteurs pour jouer les rôles principaux.

(<http://vimeo.com/66013330>)



FICHE 2

Redessiner le bourg de demain
par l'implication habitante

Le plan-guide : une étude stratégique concertée pour des scénarios d'évolution à moyen et long terme

Les sites ayant bénéficié du programme « Habiter autrement », ont pu disposer, par l'intermédiaire du travail réalisé par les bureaux d'études, d'un plan-guide, étude stratégique permettant d'identifier différents scénarios d'évolution à moyen et long terme.

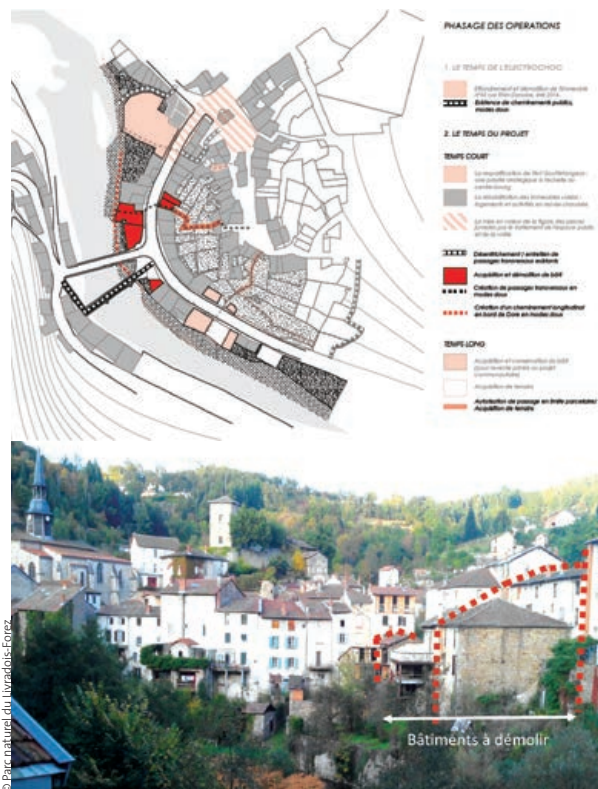
Celle conduite sur le Parc naturel régional du Livradois-Forez, a notamment permis de démontrer l'importance de la maîtrise foncière. L'EPF-Smaf Auvergne, partenaire privilégié des collectivités pour leurs actions foncières, a souhaité les accompagner à partir de juin 2015 dans la mise en place de politiques foncières volontaristes, via la mise en place de conventions cadres.

Cette nouvelle politique doit permettre de privilégier les politiques foncières de long terme (portage sur 12 ans avec taux d'intérêt d'1%) sans toutefois priver les collectivités des opérations d'opportunité. Un bâtiment qui ne réussit pas à s'adapter à l'évolution des mœurs et des usages est condamné à la vacance. Afin d'éviter aux propriétaires privés comme publics d'être dépositaires, à long terme, d'un bâti de qualité mais inutile, il est essentiel que tout projet de construction ou de réhabilitation fasse l'objet d'une programmation d'ensemble. C'est pourquoi le Parc soutient des opérations à l'échelle d'îlot, multifonctionnelles et qui dans leur programmation doivent être démonstratives pour amorcer un processus de renouvellement global.

Cependant, les outils juridiques traditionnels d'intervention immobilière sont inadaptés aux moyens financiers et humains des collectivités du Livradois-Forez. De plus, l'atonie du marché foncier repousse les acteurs traditionnels. Pour passer en phase opérationnelle il est donc nécessaire de trouver des solutions locales de financements publics-privés croisés, mais qui nécessitent là encore un engagement politique local fort pour trouver des solutions adaptées. Il s'agit notamment que les collectivités, les entreprises et artisans du territoire puissent apporter leur contribution sous forme d'apports financiers, de biens ou de savoir-faire.

La démarche entonnoir

Suite au souhait des élus, le 4ème programme LEADER, mis en place par le Parc a été orienté en tant que levier d'action concernant la question de la revitalisation des



centres-bourgs. Ce dispositif permettra d'accompagner les collectivités sur les études stratégiques, pré-opérationnelles et les travaux.

Par ailleurs, l'ensemble des partenaires sont aujourd'hui en recherche de voies de financements à même de produire un effet « boule de neige » sur l'ensemble du territoire. Pour ce faire, elles ont engagé un étroit travail collaboratif avec les services du département du Puy de Dôme et l'État, pour la recherche de crédits mobilisables. Il a aussi été constaté qu'une commune dotée d'une stratégie établie était davantage en mesure de répondre aux appels à projets et ainsi de récolter, par ce biais, différentes subventions.

L'Atelier d'urbanisme : des compétences mutualisées à l'échelle du Syndicat mixte pour accompagner les collectivités en déficit d'ingénierie

Le souhait de mettre en place une culture partagée et d'associer l'ensemble des acteurs locaux, des partenaires et des prestataires lors des études, nécessite de pouvoir maîtriser l'ensemble des outils pouvant être mis à leur

disposition. Afin de répondre à cet objectif, le Parc a installé un Atelier d'Urbanisme. Cette association regroupant un collectif de partenaires techniques (ADHUME, CAUE, DDT), intervient dans l'élaboration des documents d'urbanisme et les opérations d'aménagements.

Chaque année un cycle de formation est proposé sous forme d'ateliers thématiques, de visites ou de voyages d'étude afin que chacun puisse apprendre à se connaître et que les différents outils puissent être appréhendés de manière collective. Le Parc du Livradois-Forez, l'Établissement Public Foncier et l'ensemble des partenaires travaillent actuellement à la clarification de leurs besoins.



Contact :

Claire Butty

c.butty@parc-livradois-forez.org

Tél : 04 73 95 57 57



Les EPCI, une adhésion à la carte ?

Ce principe d'adhésion volontaire, selon une charte venant lier les différents partenaires, a été créé en 2013, avec pour objectif une ingénierie mutualisée à l'échelle du Syndicat mixte.

Il concerne 27 intercommunalités dont tout ou partie des communes de l'EPCI peuvent adhérer, à hauteur d'un euro par habitant.

Une mise en partage et une pérennisation des postes étant aujourd'hui souhaitée, il est prévu que pour 2017, la mise en place de différents contrats statutaires au sein du syndicat mixte.

FICHE 2

Redessiner le bourg de demain
par l'implication habitante



© Parc naturel du Livradois-Forez



© Parc naturel du Livradois-Forez



© Parc naturel du Livradois-Forez



© Parc naturel du Livradois-Forez

Débats et échanges autour du thème de la revitalisation

Quelle plus-value de l'approche territoriale et quelle mise en commun des thèmes entre chargés de missions dans les Parcs naturels régionaux ?

UNE DÉMARCHE PARTENARIALE PRÉSENTE À TOUTES LES ÉCHELLES, DE LA PLANIFICATION À L'OPÉRATIONNEL

Mélanie Huguet, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale -

Le Parc ne dispose pas de mission « Culture » à proprement parler.

Dès lors qu'un projet est envisagé, des réunions spécifiques entre les chargés de missions « paysage et habitat » et « patrimoine bâti » sont programmées en amont.



Un agent également à mi-temps sur l'économie, assure plus spécifiquement le suivi des questions relatives à l'artisanat. L'échange et la transversalité constituent des points de vigilance pour la Mission urbanisme, à toutes les échelles, de la planification à l'opérationnel, afin que l'ensemble des projets puisse être portés de manière conjointe.

UN DIALOGUE PERMANENT FAVORISÉ PAR LE CROISEMENT DES COMPÉTENCES, LE PARTAGE DES THÈMES, DES MÉTHODES ET DES OUTILS

Claire Butty, Parc naturel régional du Livradois-Forez -

Ce Parc comprend un Pôle Aménagement important, avec 5 chargés de missions qui entretiennent des échanges réguliers concernant leurs projets respectifs. L'existence d'études stratégiques donne ensuite l'opportunité au Parc de poursuivre ses actions à l'échelle opérationnelle. Une collaboration rapprochée entre les Chargés de mission « Espaces publics » et « Aménagement-centres-bourgs » contribue notamment à l'intégration de la participation, du chantier ouvert et du test grandeur nature dans les opérations conduites.

Dans le cadre de leurs différentes actions, les agents de plus en plus, tentent de recueillir la parole habitante. Un travail conjoint avec les bureaux d'études partenaires donne ainsi lieu à la mise en place d'ateliers, animés par les agents du Parc ou des communautés de communes, dans lesquels le PLU et le PLUi sont appréhendés de manière pédagogique.

Le Parc possède également un important pôle économique, dont l'une des spécificités consiste à avoir anticipé la question du devenir et de la reprise des commerces de proximité. Problématique renforcée lors d'un travail de SCoT actuellement mené, avec l'intégration d'un volet relatif à l'armature urbaine et à la question du commerce de proximité, dans la rédaction du Document d'Orientation et d'Objectifs.



© Françoise Delville - Parc naturel du Luberon

L'existence d'un Syndicat mixte « à la carte », dans lequel un ensemble de compétences et d'outils peuvent être mobilisés de manière collégiale au sein des différents pôles, contribue à favoriser un dialogue permanent, à enrichir le travail entre les partenaires et de démultiplier leurs actions. Une réponse adaptée pourra ensuite être apportée selon la demande des collectivités. Par ailleurs, des rencontres ont régulièrement lieu dans l'année, à la Maison du Parc ou sur l'une des communes où un projet est en cours. Il s'agit, à cette occasion, d'engager une réflexion sur l'un des thèmes communs aux différents partenaires. Chaque rendez-vous dans une commune donne également lieu à la rédaction d'une note d'enjeu, ensuite diffusée à chacun puis renvoyée à la collectivité pour validation.

UN TEMPS PARTIEL COMPENSÉ PAR UN TRAVAIL COLLÉGIAL IMPORTANT ENTRE LES AGENTS DU PARC

Muriel Lehericy, Parc naturel régional
du Périgord-Limousin -

Dans le Parc naturel régional du Périgord-Limousin, la chargée de mission en charge de l'urbanisme est à mi-temps sur les dossiers urbanisme et assure en complément un mi-temps pour le suivi de l'Observatoire du territoire. Un travail conduit conjointement avec les autres agents de la structure (chargés de mission « Biodiversité » et

« Patrimoine », ainsi que celui en charge de l'implication des habitants et des élus) permettent aujourd'hui de compenser le fait qu'elle seule, vienne encadrer la mission urbanisme.

L'ATELIER D'URBANISME, UN PRÉALABLE À UNE PLUS GRANDE APPROPRIATION DES PLUI

Sandrine Dretz,
Ministère du logement et de l'habitat durable -

L'Atelier d'urbanisme permet localement de porter les politiques publiques de l'État de façon territorialisée et contextualisée à l'ensemble des communes de l'Atelier (une centaine). Les échanges qui ont lieu en amont contribuent notamment à une meilleure appropriation des avis réglementaires émis sur les procédures (PLU, PLUI et autorisation d'urbanisme).

UNE STRUCTURATION DE TRAVAIL EN INTERNE AYANT FAIT L'OBJET D'UNE REMISE EN QUESTION

Frédéric Monin-Guénot, Parc naturel
régional des Ballons des Vosges

Bien qu'une transversalité soit recherchée pour l'ensemble des actions et des projets portés par le Parc, sa structuration interne conduisait jusqu'alors à produire l'effet inverse.

Suite à ce constat, l'équipe a choisi d'expérimenter une nouvelle approche pour sa programmation 2017-2020, en cours d'écriture. Ont été dissociées :

- les actions socles, constituant la légitimité intrinsèque du Parc ;
- les projets pour lesquels des référents et des personnes associées ont été désignés.

Aucun débat n'a eu lieu, cette nouvelle structuration ayant unanimement été validée par les financeurs.

L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI : UN APPUI AUX ACTIONS DE REVITALISATION ET DES CONNAISSANCES MISES AU SERVICE DES DOCUMENTS D'URBANISME

Catherine Zeller, Service de l'inventaire général du patrimoine culturel-région Grand Est - Eszter Czobor, Parc naturel régional de Lorraine -

Le Parc naturel régional de Lorraine et le Service de l'Inventaire général du patrimoine culturel région Grand Est ont mis en place une convention de partenariat. Dans ce cadre, les connaissances sont mises en commun et différentes actions, conjointement menées à l'occasion des Journées du Patrimoine. L'inventaire de l'un des cantons du Parc vient de s'achever et celui de la commune de Fénétrange devrait être prochainement engagé.



© Parc naturel de Lorraine



© Parc naturel de Lorraine



© Anne-Claire Cullou - Parc naturel d'Armoirique



© Parc naturel Pyrénées-Artois

La réalisation de porter-à-connaissance, lors de la réalisation des PLU et PLUi, en constitue l'un des autres volets. Les chercheurs sont sollicités par le Parc pour intervenir au cours de l'élaboration des documents d'urbanisme, alors enrichis par ce « travail scientifique de contextualisation extrême ».

Cette matière vient s'ajouter à la connaissance d'ensemble du Parc, notamment lorsqu'il s'agit de prendre connaissance de la qualité et de la quantité de patrimoine bâti.

Un recensement a également été conduit sur le site de Battaville, très récemment fermé et en reconversion.

DES INVENTAIRES PARTICIPATIFS CONTRIBUANT À UNE PLUS GRANDE APPROPRIATION DE L'IDENTITÉ PATRIMONIALE DU TERRITOIRE

Mélanie Huguet, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale -

Un nombre important de PLUi étant amené à être réalisé d'ici 3 ans, le Parc s'est fortement interrogé sur la mise en place d'une démarche d'inventaires. Compte-tenu du patrimoine considérable présent et des 145 communes à recenser, il a orienté son choix vers la réalisation

d'inventaires participatifs. Cette démarche a fortement contribué à une meilleure reconnaissance de l'identité du territoire par les habitants et les élus, dont le discours a évolué, prenant désormais conscience de la singularité de leur patrimoine bâti.

Les données qui en seront extraites, seront amenées à être utilisées pour les PLU, dans lesquels seront définis un ensemble de prescriptions et de préconisations concernant les normes thermiques. Elles contribueront également à l'apport de clés de lecture, afin que les usagers puissent s'approprier ce patrimoine de manière plus adéquate.

Une forte mobilisation citoyenne peut-elle inciter l'élu à une meilleure prise en compte de la charte de Parcs dans les documents d'urbanisme ?

UN ENGAGEMENT PAS TOUJOURS RESPECTÉ

Erwan Patte, Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin -

En théorie, les différents signataires ayant adhéré à la charte ne peuvent s'y soustraire. Toutefois en pratique, et dans la mesure où un Parc naturel régional ne détient aucun pouvoir régalien, certains financeurs en dépit de toute légalité, ont totalement pu revenir sur leurs engagements. Il appartient davantage aux élus de participer, suivre et appliquer la charte. L'approche participative est en ce sens, très intéressante, car elle contribue à une meilleure adhésion des acteurs locaux à la charte.

UNE OBLIGATION MORALE D'EXEMPLARITÉ

Mélanie Huguet, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale -

Bien que la charte permette de bloquer un nombre important de projets, depuis la création du Parc, certains, à la marge, arrivent à passer au filtre de cette charte, du SCoT et du PLU. Il est à rappeler que les élus ont l'obligation morale d'aller vers l'exemplarité en s'appropriant et en appliquant la charte. Ceux-ci, prennent conscience que la reconduction du label dans le temps apporte une plus-value considérable au territoire.

QUELS RETOURS POSSIBLES ?

Sandrine Dretz,

Ministère du logement et de l'habitat durable -

Dans le Parc naturel régional sur le périmètre duquel elle a déjà travaillé, certains maires et leurs conseillers municipaux ont tenté de passer outre les avis de l'État (avis simples) émis pour incompatibilité avec la Charte dudit Parc. Or, l'État étant signataire de la charte du Parc naturel régional et garant de la légalité des documents d'urbanisme approuvés, il est légitime à intervenir en cas d'incompatibilité d'un document d'urbanisme avec les orientations de la Charte des Parcs naturels régionaux. Ainsi, pour l'une des communes membres du Parc en question, une demande d'annulation et une demande de référé-suspension ont même été adressées au tribunal administratif qui a prononcé la suspension du document d'urbanisme. La commune a d'elle-même retiré la délibération d'approbation et repris sa procédure depuis la définition des modalités de la concertation.

Concernant la participation citoyenne, si celle-ci ne peut pas toujours faire l'objet d'une prise en compte directe, des systèmes de relais existent aujourd'hui comme l'Institut de France ou le ROSO (regroupement des organismes de sauvegarde de l'Oise) sur lesquels peuvent s'appuyer les citoyens.

Charte et documents d'urbanisme : la contradiction interne

UNE RESTRUCTURATION DE LA COMMISSION URBANISME STATUTAIRE

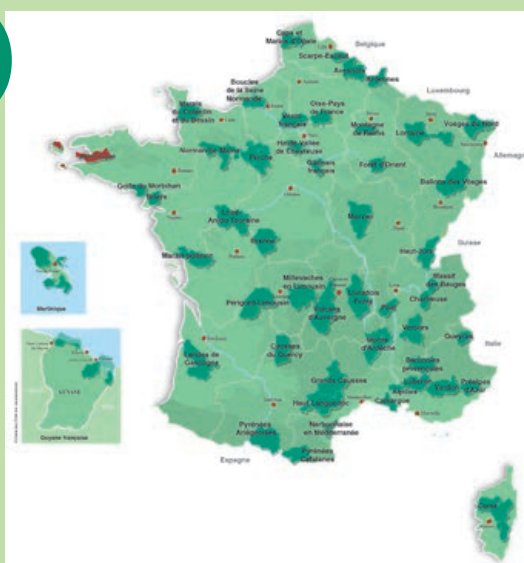
Frédéric Monin-Guénot, Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Le Parc a dû rendre un avis défavorable sur le PLU de la commune de son Président.

Il possède une commission urbanisme statutaire, dont le président, à reçu délégation du Président du Parc, pour gérer les situations sur lesquelles celui-ci ne serait pas en mesure d'assurer ou de donner avis. Afin de fixer parfaitement le champ d'intervention de la commission statutaire et celui des avis, le Parc a structuré sa procédure en 3 étapes, avec délibération du Comité Syndical.

Le Président du Parc n'étant pas en mesure de rendre cet avis, la délégation de son pouvoir a alors été confié au président de la commission, avec l'accord du Conseil Syndical.

Retour d'expérience du Parc naturel régional d'Armorique, Une résidence d'architectes et d'artistes au service des territoires ruraux



**PARC NATUREL RÉGIONAL
D'ARMORIQUE**

LE PARC EN CHIFFRES

- Date de création : **1969**. Charte : **2009-2021**
- Nombre de communes : **44**
- Nombre d'habitants : **65 000**
- Superficie : **125 000** hectares

A l'origine : du plan d'action de la charte du Paysage et de l'architecture à la rencontre décisive avec la DRAC

Le Parc d'Armorique a construit à partir de sa charte initiale, une 2ème charte, en 2013, sur le paysage et l'architecture, avec un plan d'action de 70 engagements, dont l'un portait sur le développement des résidences d'architectes ou de paysagistes, ainsi que sur la valorisation des paysages.

Bien que n'ayant pas été une priorité à l'origine, une rencontre avec la DRAC en 2014, a fortement contribué à la mise en place d'une résidence d'artiste sur le territoire du Parc.

Une résidence d'architecte et d'artiste, pour quoi faire ? Pourquoi faire ?

Elle avait pour objectif :

- d'initier une dynamique locale autour d'une réflexion sur les questions du paysage et de l'architecture ou autour de projets d'aménagement ;
- d'échanger avec la population et le grand public ;
- de mobiliser les différents acteurs du territoire et les faire travailler ensemble ;
- de s'inscrire dans le temps ;
- de mettre en place une approche reproductible et diffusible sur d'autres espaces.

Des problématiques agricoles aux questions urbaines, architecturales et paysagères

La réflexion à l'origine, portait sur les problématiques agricoles. Elle a ensuite été orientée vers le développement urbain et les questions de l'évolution de l'architecture et son intégration dans l'environnement local. Un travail auprès des habitants est alors imaginé afin d'appréhender le regard porté sur leur lieu de vie et la manière dont ils souhaitaient voir évoluer de leur territoire. Le projet devait porter sur un lieu couvrant la diversité des problématiques urbaines du Parc. La DRAC n'ayant pas été favorable aux choix d'une résidence itinérante sur le littoral et l'intérieur des terres, il a été retenu une collectivité qui concentrerait les différentes problématiques rurales, également motivée pour accueillir la résidence.



© Parc naturel d'Armorique



© Parc naturel d'Armorique



© Parc naturel d'Armorique



© Parc naturel d'Armorique

Dinéault, commune de 1500 habitants, proche d'un pôle rural, cependant éloignée des axes de circulation, a été retenue.

Le développement urbain du village s'est constitué autour du centre-bourg, comportant quelques commerces de proximité, avec une croissance pavillonnaire importante. Plus de la moitié de la population vit dans les hameaux et la commune comprend quelques logements vacants, ainsi qu'un certain nombre de locaux publics peu ou non utilisés.

Au moment de mettre en place un PLU, en 2015, le maire a été favorable au projet de résidence, en vue d'impulser une dynamique participative sur la commune et inciter les habitants à conduire une réflexion sur l'avenir de leur territoire.

Quelle équipe retenue et pour quel projet



FICHE 3

Quand la résidence d'artistes vient questionner le devenir d'un territoire

L'équipe lauréate était composée de 3 personnes, faisant partie de l'équipe de résidence mandatée (1 architecte, 1 designer et 1 artiste spécialisé en sérigraphie), et de 4 « invités » (1 photographe et 1 designer sonore, une géographe, une paysagiste) qui sont intervenus plus ponctuellement.

La durée de la résidence a été fixée à 9 semaines, réparties en 3 sessions.

4 axes de travail ont été proposés par l'équipe :

- la création d'un circuit de découverte permettant de relier tous les lotissements, le cœur de bourg et le paysage environnant ensemble ;
- la mise en valeur des espaces périphériques du bourg, en animant ces espaces par la construction de mobilier urbain et d'une signalétique originale ;
- la réalisation d'un diagnostic sensible du monde agricole de la commune et d'un travail avec les agriculteurs, en vue d'aboutir à la création d'un fanzine où seraient restitués des entretiens d'agriculteurs, des dessins ainsi que quelques données chiffrées ;
- la création d'un espace commercial de proximité en centre-bourg, essentiellement en lien avec la ressource alimentaire locale ; et de différents espaces de rencontre, d'échange et de dégustation de cette production agricole dans les lotissements et en centre-bourg.

Trois étapes pour une résidence : de la découverte et de l'immersion à la production



Cette résidence a été marquée par 3 temps forts.

LA DÉCOUVERTE OU UN TEMPS DE DISCUSSION ET DE RENCONTRE AVEC LES ACTEURS LOCAUX



Lors de cette première phase, l'équipe s'est installée durant une semaine sur son lieu d'hébergement et a ouvert son atelier. Ce temps de communication a été consacré à la création d'un site internet et à la distribution de flyers. Il a également favorisé la rencontre avec les habitants et l'ensemble des acteurs locaux.

L'IMMERSION OU UN MOMENT DE REMISE EN QUESTION DU PROJET INITIAL, DE RÉFLEXION ET DE PRODUCTION

Cette étape a été marquée par une remise en question de l'équipe sur sa capacité à réaliser le projet envisagé initialement. De plus, le programme prévu sur les espaces agricoles a dû être abandonné, suite aux difficultés rencontrées par les exploitants durant cette période. Le travail sur les lotissements s'est, quant à lui, avéré complexe à mener, du fait de l'absence de cette population en journée. L'équipe remettait alors en cause la pertinence du projet initial. L'ambiance de la résidence a aussi été fortement marquée par les tensions existantes entre la population et la municipalité.

Différentes actions ont toutefois pu être lancées : une analyse architecturale et paysagère des sites emblématiques de la commune, une récolte photographique et sonore ou encore un travail avec les habitants sur une carte sensible

du territoire. Un travail d'initiation à la sérigraphie, au design a été conduit auprès des lycéens. Une formation aux entretiens a aussi été proposée aux élèves qui ont ensuite mis en pratique leur savoir-faire auprès de la population via une enquête de terrains conduite.

Les rencontres proposées aux habitants au cours de cette phase ont dans l'ensemble suscité peu d'intérêt.

Un projet est également né suite à la découverte par l'équipe d'un ancien jardin du presbytère, situé au cœur du bourg. Il a alors été proposé à la mairie que l'équipe intervienne de manière participative et sans gros travaux sur cet espace, afin que la population puisse progressivement se l'approprier.

LA PRODUCTION OU UNE CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT D'UN DYNAMIQUE PARTICIPATIVE COMMUNALE ET DE RENCONTRE

Lors de la dernière phase, les lycéens ont été accompagnés par l'équipe sur la conception de mobilier urbain et une ouverture sur le jardin a été créée. Un porche a également été conçu à partir de la ressource locale et avec l'appui des gens du village. Une dynamique participative s'est alors progressivement développée sur la commune.

Une fête autour du jardin a également eu lieu à l'occasion de la restitution du travail de résidence, en présence des acteurs ayant apporté leur contribution à cette démarche (artisans, producteurs locaux). Les différents travaux réalisés par l'équipe y ont été présentés.

Quels enseignements au regard d'une résidence d'artistes conduite en milieu rural ?

CENTRE-BOURG : UN AUTRE RÔLE À JOUER

Cette résidence d'artiste a permis de questionner le rôle joué par le bourg-centre au sein d'une commune rurale. Il est alors apparu que celui-ci ne pouvait pas uniquement se restreindre à la présence de



FICHE 3
Quand la résidence d'artistes vient questionner le devenir d'un territoire



© Parc naturel d'Armoignac

commerces et de services ou de logements occupés. Aujourd'hui cet espace public reste à réinventer.

Il a aussi été constaté qu'une volonté locale d'initier « le vivre ensemble », ici portée par l'équipe résidente, pouvait constituer un levier important à la transmission d'une connaissance culturelle, indispensable à l'animation des territoires ruraux. La dynamique impulsée par cette démarche artistique commence aujourd'hui à porter ses fruits et des liens forts se sont créés entre l'équipe et une partie des habitants.

UN ISOLEMENT VOLONTAIREMENT REVENDIQUÉ

Certaines problématiques de fond, ne pouvant être appréhendées dans un cadre conventionnel d'aménagement ou de planification, ont également été mises en lumière. Parmi celles-ci, une très grande partie de la population revendiquant son choix de résider en maison individuelle souvent excentrée du bourg, où l'espace y est confortable, le cadre de vie à sa convenance et le terrain bon marché.

Au-delà de cette problématique foncière, la résidence a démontré l'important désintérêt d'une partie de la population envers l'activité citoyenne locale. L'expérience de la « fête du jardin » est l'exemple du seul rendez-vous efficace dans la mobilisation de la population, cette fois-ci sous un mode festif et commercial. Créer les conditions de



rencontres et de débat avec les habitants est sans doute la plus grande réussite de cette résidence dont la « fête du jardin » nous révèle quelques ingrédients. Il apparaît d'abord nécessaire de s'adapter à la société de loisirs dans laquelle nous vivons : organiser une « fête » et communiquer en ce sens puis intégrer des outils permettant d'évoquer l'aménagement : atelier de réflexion sur l'avenir du jardin, exposition sur l'architecture locale, ateliers de jardinage... L'autre élément permettant la mobilisation est l'intégration des acteurs locaux à l'organisation de l'évènement. L'équipe résidente a pu grâce à son intégration parmi la population, tisser des liens avec des individus actifs dans



la commune : artisans, anciens, commerçants, agriculteurs, qui ont tous participé à cet évènement.

UNE PLACE À DAVANTAGE ACCORDER AUX JEUNES ET UN RÉENCHANTEMENT SOCIAL À RÉINVENTER COMME PRÉREQUIS À LA REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS

La question de la place des jeunes en milieu rural a également pu être évoquée à travers cette résidence. Si celle-ci ne peut être mise de côté dans les Parcs naturels régionaux, en étant notamment intégrée dans les chartes, Cette expérience montre bien la nécessité d'une politique publique investisseuse, cohérente et continue auprès de cette jeunesse). Comment offrir aux jeunes des dispositions idéales permettant un cycle de vie épanoui qui s'ancrerait dans la ruralité et qui nourrirait un projet local ?

Le projet urbain en lui-même ne suffit pas. Nous avançons donc l'idée que les aménagements urbains sont moins vecteurs d'urbanité que le processus collectif d'investissement et de transformation en lui-même. La revitalisation des centres bourgs n'est plus, par cette vision, un résultat d'une démarche politique centrée sur la décision des acteurs institutionnels mais un processus volontaire et collectif de réappropriation du territoire. L'ouverture aux changements culturels et sociaux des espaces ruraux est aujourd'hui incontournable, il constitue un préalable à leur aménagement et à leur revitalisation. La résidence d'architecte constitue en sens un exemple éclairant de réenchantelement, pour associer aménagement, approche sociale et culturelle du territoire.



Contact :

Coralie Tanneau

coralie.tanneau@pnr-armorique.fr

Tél : 02 98 81 90 08



Du point de vue de la salle

Les Résidences d'artistes : un préalable aux actions de réappropriation des espaces publics

Erwan Patte, Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin -

Suite à l'appel à projets lancé par le ministère de la Culture et de la Communication pour créer des résidences d'architectes portées par les maisons d'architectures, différentes démarches ont été conduites sur le Parc de Normandie-Maine jusqu'en 2015.

Sur la première résidence réalisée en 2011, au cours de laquelle une méthodologie a été mise en place, l'accompagnement sur l'ensemble du projet par un élu a fortement contribué à l'implication de la municipalité. Cette résidence ne consistait pas à produire des réalisations très techniques et complexes à mettre en œuvre. Il s'agissait essentiellement de mobiliser les acteurs locaux.

Les productions ont surtout porté sur différentes actions participatives. La place publique dont le gabarit est disproportionné a pu être réinvestie : un festival de musique y est organisé, complété par différentes actions d'appropriation. Dans la 2ème résidence, où la commune travaille au réaménagement de ses places de bourg, l'équipe municipale et les habitants se sont emparés de certaines idées exposées par les architectes.

La plus grande difficulté consiste à expliquer aux élus l'apport de ces actions culturelles et bien qu'une résidence ne donne pas toujours lieu à des réalisations, il s'agit de gager sur l'avenir. Leur implication constitue un préalable indispensable à la réussite des résidences d'artistes. Pour exemple, le site de la Maison de l'Architecture de Basse-Normandie est aujourd'hui un territoire d'innovation.

FICHE 3

Quand la résidence d'artistes vient questionner le devenir d'un territoire



Du point de vue de la salle

L'artiste : un révélateur de la difficulté du bien vivre ensemble

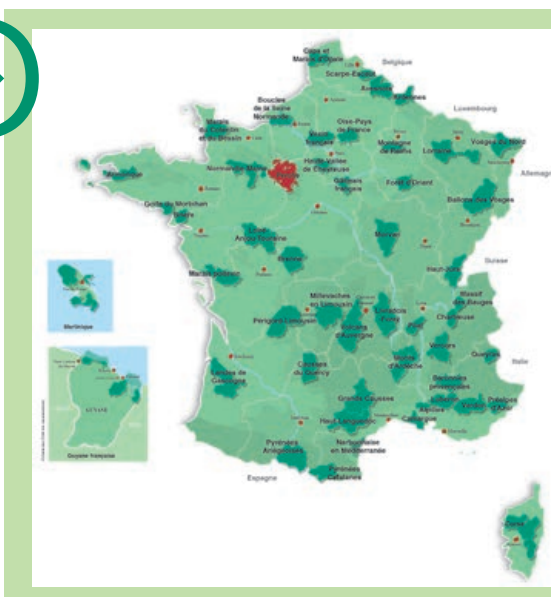
Marc Verdier, École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy -

Dans les questions urbaines, se retrouvent des problématiques qui partout se posent : l'entre soi et la difficulté du vivre ensemble, ou encore la place qui reste à accorder aux jeunes.

N'est-ce pas le rôle des artistes que de mettre en évidence et en scène les problèmes de société ?



« Rêver mon cœur de bourg », des résidences d'artistes et expositions sur le thème de la revitalisation des bourgs



**PARC NATUREL RÉGIONAL
DU PERCHE**

LE PARC EN CHIFFRES

- Date de création : **1998**. Charte : **2010-2022**
- Nombre de communes : **97**
- Nombre d'habitants : **78 291**
- Superficie : **194 114** hectares

Le constat d'une désertification considérable



Le territoire du Parc naturel régional du Perche, est caractérisé par une désertification importante.

Cela se traduit par la présence de 8% de logements vacants dans les centres-bourgs, contre 7% pour la moyenne nationale.

Depuis plus de 5 ans, ce phénomène s'est accru de plus de 27% dans les bourgs-pôles.

Face à ce constat et suite à la mobilisation de crédits provenant du FNADT, le Parc a mené une mission d'étude pour une politique de revitalisation des bourgs-pôles, durant 18 mois, entre 2015 et 2016.

Concentrée sur 20 bourgs-pôles, présélectionnés à partir de leur taux de vacance, elle a porté sur :

- l'analyse du nombre de logements inoccupés ;
- l'origine de ce phénomène ;
- de s'inscrire dans le temps ;
- les freins à la mise à disposition des logements sur le marché ;
- les outils mobilisables pour remédier aux différents blocages.

Il s'agissait également, à travers cette analyse, de pouvoir bénéficier d'une approche sociologique de la vacance et de connaître les attentes des habitants en matière de logement. Quelques expérimentations et études de faisabilité ont également été menées en partenariat entre le Parc et les Établissements Publics Fonciers qui les ont financées chacun pour moitié.

Rapport de la mission Politique de revitalisation des bourgs-pôles du Perche

<http://fr.calameo.com/read/002490474e-147d383ea1d>

Guide pratique Résorption des logements vacants

<http://fr.calameo.com/read/002490474e0956090e210>

Un projet culturel destiné à mobiliser, à interpeller et à sensibiliser au phénomène de désertification des centres-bourgs

Le Parc, dont les objectifs de la politique culturelle développée visent à : « encourager et favoriser la mise en réseau des acteurs culturels locaux ; soutenir, accompagner et participer au développement d'une offre culturelle pluridisciplinaire et accessible à tous sur le territoire ; valoriser les patrimoines du Perche par des approches culturelles vivantes », a mis en place le projet « Rêver mon cœur de bourg » en 2016. Cette opération était destinée à sensibiliser les citoyens au phénomène de désertification des centres-bourgs, à travers la mise en place de 3 résidences d'artistes.

Un appel à participation volontaire, sur lequel les municipalités de Senonches et Ceton se sont portées candidates, a été lancé par le Parc en vue de sélectionner les communes qui viendraient accueillir les 3 résidences. Peu de communes se sont portées candidates, aussi, la proposition d'accueillir une résidence a également été faite à certaines collectivités particulièrement touchées par ce phénomène de vacance. Initialement, 4 résidences d'artistes étaient prévues pour 4 communes. Malheureusement, une commune, dont la municipalité n'était pas convaincue par l'intérêt du projet pour la commune, s'est désistée pendant l'appel à projets artistiques.

Le choix des artistes a ensuite été réalisé à partir d'un appel à projets artistiques, comprenant un ensemble d'objectifs :

- Sensibiliser les habitants, en leur offrant la possibilité d'être acteur du projet, en les amenant à se questionner sur leurs modes de vie, les usages des lieux de rencontre et de sociabilité, ainsi que sur leur contribution au dynamisme de leur bourg ;
- dynamiser le territoire en amenant un projet culturel participatif et rayonnant ;
- créer du lien social avec des temps de rencontre et de médiation culturelle ;
- intégrer une dimension participative au projet artistique.

Quinze artistes ont postulé pour les résidences, parmi lesquels Patrick Colcomb, Jimmy Beurnardeau et Soline Roux, les artistes locaux ayant été retenus à l'issue de la commission de sélection. Le Parc a reçu une majorité de candidatures provenant d'artistes résidents sur le territoire, toutefois cela n'avait pas été défini comme un critère éliminatoire. La qualité de leurs projets artistiques et leur capacité à répondre aux objectifs qui avaient été fixés dans le cahier des charges a primé lors du comité de sélection.

Trois approches pour trois résidences



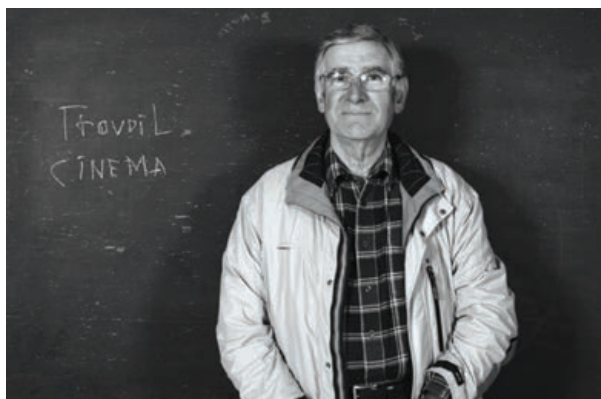
COMMUNE DE SENONCHES : UNE APPROCHE ESSENTIELLEMENT CENTRÉE SUR LA QUESTION DE LA VACANCE DES COMMERCES

Patrick Colcomb artiste plasticien a travaillé à partir d'échanges avec les commerçants, de paroles entendues et d'instantanés réalisés dans différents endroits la commune (parc, marché, commerces, rue principale...).

Il a réalisé 11 planches sur lesquelles il a fait part de ses impressions au sujet de la commune : constat de calme en semaine en opposition à l'effervescence lors du marché du vendredi, commerces qui ferment, échanges avec les commerçants.



© Jimmy Beunardeau



© Soline Roux

Pour dynamiser le bourg de Senonches, l'artiste a imaginé une grande fête médiévale qu'il a transposée sur 5 planches et un carnet de voyages. Parallèlement, l'artiste a animé un atelier carnet de voyage auquel 6 habitants ont participé. Pendant la période estivale, l'exposition a permis de présenter tous les travaux réalisés (dessins, collages, aquarelle) par l'artiste durant ses deux mois de résidence. Les 11 planches ont été exposées dans les vitrines de commerces inoccupés et les 5 planches représentant le Rêve de cœur de bourg dans l'ancien syndicat d'initiative, de manière à être visibles depuis la rue. Un bistrot éphémère a été organisé en septembre, peu de temps avant l'exposition, pour susciter des échanges avec la population.

COMMUNE DE CETON : UNE DÉMARCHE D'APPROPRIATION CITOYENNE À PARTIR D'ENTRETIENS, DE PORTRAITS D'HABITANTS ET DE STUDIO PHOTOGRAPHIQUE AMBULANT DANS DES LIEUX DE VIE DU BOURG

Jimmy Beunardeau est allé à la rencontre des habitants inopinément, dans les cafés, sur le marché. Il les a questionnés sur leurs modes de vie, leurs habitudes, leur perception du village et sur leurs propositions pour dynamiser leur bourg. 16 habitants ont été interrogés puis photographiés, dans une mise en scène définie avec l'artiste. Trois sessions de studio photo ambulant ont été organisées entre juin et juillet 2016 au café du village, durant le marché et lors de la fête du 14 juillet. Elles ont donné lieu à la réalisation de 60 portraits en noir et blanc. Pendant la période estivale, ceux-ci ont été présentés sur la façade d'un ancien commerce situé au cœur du centre-bourg, alors que les 16 portraits tirés en grand format couleur ont été affichés dans les rues du centre-bourg.

L'artiste a également animé 2 ateliers d'initiation à la photographie numérique, auxquels 10 personnes ont participé. Leurs photographies ont été exposées à l'EHPAD de la commune.

LONGNY-AU-PERCHE : UN POSITIONNEMENT ARTISTIQUE DÉCLINÉ À TRAVERS LA RÉALISATION DE PORTRAITS D'HABITANTS ET L'ANIMATION D'ATELIERS D'INITIATION À LA PHOTOGRAPHIE

Soline Roux a, quant à elle, choisi de photographier une quarantaine d'habitants dans des studios photos éphémères, au cours de 3 sessions. Lors de chacune des séances, elle a interrogé les habitants volontaires sur leur rapport à la commune de Longny-au-Perche. Elle a aussi animé des ateliers d'initiation à la photographie, auxquels ont participé 10 habitants. Ses 16 portraits de familles, de personnages emblématiques ou d'anonymes ont fait l'objet d'une exposition dans le centre du bourg et dans des vitrines de commerces inoccupés. Ils étaient accompagnés des photos de paysage réalisées par les participants de l'atelier.

Le budget : un frein au projet

Le budget qui au départ avait été estimé à 28 774 euros, a dû être révisé à la baisse, avec les 14 453 euros apportés par le Parc. Il est à noter que les salles, les commerces inoccupés, l'hébergement et le matériel employé lors des expositions ont été mis à disposition de l'équipe de résidents gratuitement.

Une enveloppe budgétaire supérieure aurait permis d'augmenter la part dédiée aux défraiements pour les transports et l'hébergement, ainsi qu'aux dépenses de production (impression, achat de matériel) et à la muséographie. Des actions de médiation culturelle supplémentaires auraient également pu être mises en place et un budget plus conséquent, aurait été consacré à la communication (envoi d'invitations, affiches...).

Une démarche ayant contribué à la rencontre artistes /habitants et suscité une prise de conscience des acteurs locaux

Rêver mon cœur de bourg a permis de sensibiliser le grand public au phénomène de désertification des centres-bourgs, à travers des approches artistiques originales et en donnant la parole aux habitants. Jimmy Beunardeau et Soline Roux, photographes, les ont impliqués de manière

très directe dans leurs projets de création en les photographiant et en les invitant à s'exprimer sur les perceptions de leurs villages. Patrick Colcomb s'est rapproché des commerçants de la commune pour les dessiner.

Conscients du problème, souvent douloureux, de la fermeture des commerces et usines, de la vacance de nombreux logements, les habitants ont formulé des propositions d'amélioration pour leurs communes, tout en valorisant leurs atouts (patrimoine, proximité, convivialité, tissu associatif très riche). Dans les trois municipalités, il ressort des échanges l'importance des commerces, services et entreprises, vecteurs de dynamisme et d'emplois, pour les centres-bourgs. L'importance des associations, des espaces de rencontres et de sociabilité (cafés, aires de jeux...) a également été soulignée.

Au-delà de la forte implication des habitants dans la démarche, ces résidences ont également eu un impact sur les artistes. Le format de l'exposition a offert beaucoup de visibilité aux créations des trois auteurs et a permis une véritable démocratisation des œuvres, en supprimant les obstacles symboliques qui peuvent empêcher certains publics de fréquenter des espaces d'exposition.

FICHE 4
Une démarche plurielle pour mobiliser les acteurs locaux



© Jimmy Beunardeau



© Parc naturel du Perche



© Parc naturel du Perche



© Parc naturel du Perche

Les photographies de Jimmy Beunardeau, jeune artiste, ont rencontré un grand succès auprès de la presse et du public. Rêver mon cœur de bourg lui a permis de se faire connaître sur le territoire. Soline Roux a souligné le caractère très humain de l'expérience qu'elle a vécu à Longny-au-Perche. Son exposition a également été très bien reçue par les habitants et par la municipalité. Elle a été contactée par plusieurs structures (associations, EHPAD) pour organiser des ateliers d'initiation à la photographie. Le projet a permis à Patrick Colcomb d'évoluer dans sa démarche artistique. Son projet et les échanges qu'il a eu avec des habitants ont suscité d'autres expositions sur le même thème à Senonches.

Un relais politique local important

Le projet a très bien été relayé par la presse locale (23 articles entre juin et octobre 2016).

Les touristes présents sur le territoire se sont rendus dans les communes d'accueil pour découvrir les expositions. Le projet a été réalisé en partenariat avec les municipalités hôtes, qui ont contribué à sa promotion et à son organisation. Des techniciens (conseillers en tourisme, secrétaires

de mairies...) et des élus (maires, adjoints, président et vice-président de l'Office du tourisme de Longny-au-Perche...) ont participé aux différentes étapes du projet. Leur participation et leur implication se sont révélées cruciales pour la promotion du projet auprès des habitants et pour sa réussite.

Quels enseignements le Parc a-t-il retenu de cette expérience artistique ?

Le projet a répondu aux objectifs que le Parc s'était fixés. Le caractère participatif des projets artistiques et culturels menés sur le territoire constitue un élément clé pour leur réussite, leur appropriation par le public et pour leur inscription territoriale. L'implication des structures locales (collectivité, association) est également indispensable pour assurer un bon accueil à l'artiste en résidence et pour assurer la promotion du projet auprès des habitants.

Le bilan encourage le Parc à renouveler l'opération dans d'autres communes à l'avenir, dans un format similaire.





© Parc naturel du Perche



Contact :

Julie Pettoello

julie.pettoello @parc-naturel-perche.fr

Florent Maillard

florent.maillard@parc-naturel-perche.fr

Tél : 02 33 85 36 36



Du point de vue de la salle

La résidence d'artistes, une importante contribution au développement d'une vie culturelle et un support de réflexion aux projets de revitalisation

Dany Chiaperro, Parc naturel régional de la Brenne -

Le Parc de la Brenne travaille, depuis de nombreuses années, dans le domaine culturel, sur le spectacle vivant. Des résidences d'artistes de cirque ou de théâtre s'y installent durant quelques mois, afin de pouvoir créer, en amont de la diffusion de leur spectacle. Depuis deux ans, une commune a proposé de mettre à la disposition des résidents une ancienne école, avec une salle de répétition et un espace dédié au logement. C'est par ce type de démarche, qu'une vie culturelle peut progressivement prendre corps dans les centres-bourgs.

Des concours d'idées d'architecture ont également été mis en place par le Parc afin d'appuyer les communes se questionnant sur le réaménagement de leur centre-bourg. Une résidence a ensuite été créée, afin que les équipes ayant participé aux concours puissent prolonger la réflexion avec la municipalité accueillante, et que les architectes et paysagistes puissent construire le projet imaginé.



Du point de vue de la salle

Les cercles de Gascogne, des lieux de relais et de dynamisme culturel aujourd'hui sauvegardés grâce aux actions menées par le Parc naturel

Parc naturel régional des Landes de Gascogne -

Le Parc des Landes Gascogne est principalement constitué de petits bourgs avec très peu de commerces. Les cafés associatifs, « Les cercles de Gascogne », datant de 100 à 120 ans et nés du mouvement des ouvriers sylviculteurs, ont progressivement fermé. Il y a 15 ans, le Parc et ses élus ont décidé de stopper la fermeture des derniers cercles, afin qu'ils redeviennent des lieux de vie pour les petits villages. Une fédération s'est alors constituée avec l'idée de rencontres artistiques via l'accueil d'artistes locaux. Aujourd'hui, 50 à 60 rencontres au répertoire très varié, ont lieu annuellement.

Véritables phares culturels, ces cercles permettent à certains artistes de venir s'immerger et y travailler. Pour le Parc il s'agit d'un véritable lieu de dynamique culturelle croisant éco-tourisme, culture, éducation à l'environnement et urbanisme.

La fédération à l'origine constituée de 250 cercles, en compte aujourd'hui 18 ; 4 à 5 sont actuellement en projet.

cercles-gascogne.org

FICHE 4

Une démarche plurielle pour mobiliser
les acteurs locaux

Clôture

Un projet d'action culturelle réussi : des graines semées pour l'avenir. **Par Laurence Martin, du ministère de la Culture et de la Communication**

Les différents temps d'échanges proposés au cours de ces deux journées ont permis de réaliser un tracé entre la rénovation des centres-bourgs par le bâti et l'action culturelle.

Contrairement à l'ensemble des démarches très cadrées, les projets conduits par l'intermédiaire de la culture confrontent souvent les acteurs qui les portent à la part de l'imprévu liée à tout projet de création, à celle de l'aventure ainsi qu'à celle du non-dit, telles que les tensions pouvant exister sur un territoire.

Conduire un projet culturel équivaut à semer des graines. La promesse de tout projet réussi de cette envergure, est être porteur d'une dynamique qui ne peut être anticipée, mais qui par le jeu du « faire ensemble » des différents acteurs d'un territoire, ouvre ensuite à d'autres types de projet.

Bien qu'une démarche culturelle puisse être moins « cadrée » qu'une rénovation par le bâti, elle n'en existe pas moins que celui du « bâti du vivant » et celui de la création. C'est sans doute ce qui confère à ce volet culturel la nécessité d'être introduit dans les programmes portant sur la rénovation des centres-bourgs.



© FRANCE

La culture, un élément transversal, facilitateur et d'appropriation, **Par Philippe Moutet, Fédération des Parcs naturels régionaux**

Bien que ce second temps d'échange ait porté sur la contribution de la culture aux démarches de revitalisation des centres-bourgs, il est à rappeler que celle-ci a également fait l'objet d'une appropriation importante dans la démarche énergétique, notamment par la création de films sur l'énergie et la réalisation de pièces de théâtre

A travers l'ensemble des approches qui ont été présentées, il apparaît que pour les Parcs naturels régionaux, quelque soit la thématique abordée, la culture constitue un levier et un élément facilitateur, d'appropriation.

Coordination :

Nicolas Sanaa - nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr
Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Rédaction de l'étude et réalisation graphique :

Anne Badrignans, graphiste-paysagiste
badrignans.anne@gmail.com

Comité de lecture :

Nicolas Sanaa, Anne Badrignans

Crédits photos première de couverture : ENRx / Sébastien Carlier - Parc des Landes de Gascogne.

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78
nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX,
 www.parcs-naturels-regionaux.fr

 Rejoignez - nous
sur les réseaux sociaux |  fb.com/federationPNR |  [@FederationPNR](https://twitter.com/FederationPNR)

